

Neuchâtel, le 28 novembre 2024

Pour des raisons de sécurité, le chemin de la Favarge sera désormais réservé aux riverains

Ruelle étroite et très pentue, la Favarge vit mal la hausse des véhicules qui transitent entre Monruz et La Coudre. Afin d'éviter des accidents, il sera interdit de transiter en véhicule à moteur dès le 11 décembre. Riverain-e-s et associations de quartier ont été informées, et des affiches sont installées aux entrées de la rue.

A partir du 11 décembre 2024, le transit motorisé entre la rue de Monruz et l'avenue du Vignoble par le chemin de la Favarge sera interdit de manière définitive. Une mesure qui répond à la demande de nombreux riverains faisant face à un trafic grandissant dans cette rue résidentielle étroite et à forte pente.

« Cette décision s'explique par le fait que depuis plusieurs années, le volume de trafic de transit par la Favarge a augmenté jusqu'à atteindre 1'500 véhicules par jour, indique François Derouwaux, chef de l'Office de la mobilité. Cela engendre non seulement des nuisances mais surtout des risques d'accidents, mettant en jeu la sécurité des piétons, notamment les enfants sur le chemin de l'école. »

Potelet sous le pont CFF

Pour relier La Coudre et Monruz, les véhicules devront dorénavant emprunter le réseau routier principal prévu à cet effet, soit le chemin des Mulets et le pont du Mail, qui peut absorber ce report de trafic. L'interdiction de transiter à la Favarge n'impacte en revanche pas les riverains qui pourront toujours accéder à leur domicile, quel que soit leur moyen de transport.

Afin de concrétiser cette nouvelle mesure, un potelet fermera la route sous le pont ferroviaire CFF : les habitant-e-s au sud des voies accéderont depuis Monruz tandis que ceux au nord du chemin de fer passeront par l'avenue du Vignoble. Une adaptation du marquage sera réalisée afin de permettre de rebrousser chemin, ce qui entraînera la suppression d'une place en zone bleue. Les quelques places de stationnement situées au nord du pont CFF, presque inutilisées, seront aussi supprimées en raison de la forte déclivité de la rue à cet endroit.

Ces changements seront accompagnés par la mise en zone de rencontre de la rue (20km/h, piéton-ne-s prioritaires), avec une signalisation qui indiquera la mise en impasse, sauf pour les piétons et les cyclistes, qui pourront continuer à traverser le quartier. « *La mise en impasse résulte au premier chef d'une demande parfaitement justifiée des habitant-e-s, et cette mesure sera bénéfique pour tout le quartier en termes de sécurité et d'attractivité pour la mobilité douce. Les riverain-e-s gagneront par ailleurs en qualité de vie et en convivialité* », s'est félicitée Johanna Lott Fischer, conseillère communale en charge de la mobilité.

Plus d'informations sur www.neuchatelville.ch/projets-de-mobilite/favarge

Ville de Neuchâtel

Renseignements complémentaires :

Service de la communication, 032 717 77 15

